



Autorisation année 2022/2023

Je soussigné père / mère / tuteur légal **(1)**

autorise mon enfant / n'autorise pas mon enfant (1) :

Unité : LOUVETEAU-JEANNETTE / SCOUT-GUIDE / PIONNIER-CARAVELLE **(1)**

A rentrer seul au domicile

Numéro, Rue : Code postal :

Commune :

Lorsqu'il participe aux réunions du groupe Scouts et Guides de France de Saint-Genis-Laval ou au retour d'un week-end.

***Si j'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile**, je déclare avoir connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du groupe Scouts et Guides de France et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours dudit trajet.*

***Si je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul**, je m'engage à assurer l'encadrement de ce trajet. Si exceptionnellement une modification de cette situation devait intervenir, je m'engage à faire parvenir antérieurement un écrit à l'encadrement faisant état de cette modification temporaire*

Fait à le

Signature du Premier Responsable Légal :

Nom, Prénom :

Qualité du responsable légal : Père / Mère / Tuteur légal **(1)**

Signature :

Signature du Second Responsable Légal :

Nom, Prénom :

Qualité du responsable légal : Père / Mère / Tuteur légal **(1)**

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles